

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 AOUT 2023

Délibération n°066-2023

Etude de la 2^{ème} tranche d'enfouissement des réseaux secs de la rue Pieu Redon

Nombre de Conseillers municipaux		
En exercice	Présents	Votants
23	15	17
Date de convocation		
25 août 2023		
Secrétaire de séance		
Sébastien ANDEVERT		

Le trente et un août deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en salle du Conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Jean-Marie FOURNIER, maire.

Etaients présents : Jean-Marie FOURNIER, Catherine CLIMENT, Delphine POIRIER, Éric ORTIZ, Brigitte GAYAUD, Frédéric MARTIN, Myriam SEVENERY, Cyril QUIOT, Sébastien ANDEVERT, Sandrine CARRIERE, Régis BLAYRAT, Sonia BONNET-TELLIER, Claude CADENAT, Cédric DAYDE, Christian ALEX

Procurations : Thierry PESENTI à Jean-Marie FOURNIER, Christophe RENAUD à Christian ALEX

Absents : Elisabeth RHODE-BERNARD, Samuel MICHELON, Claire FABRE-PILLEMENT, Nicolas FONT, Sarah AIT-IDIR, Mélanie SALLE

Rapporteur : Eric ORTIZ, adjoint délégué aux travaux

Par délibération en date du 20 mai 2021, le Conseil Municipal avait approuvé la réalisation d'une première tranche de travaux d'enfouissement et de rénovation des réseaux secs de la rue Pieu Redon, que le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard a exécuté en 2022.

Lors de la préparation budgétaire 2023, la commission des finances n'avait pas validé la réalisation de la seconde tranche de travaux, incluant une portion de la rue de Bellegarde, dont le coût total, pour la commune, s'élevait à 156.250€ dont 45.500€ en section de fonctionnement au titre du réseau d'électricité. Le Syndicat a donc acté le report potentiel de l'opération en 2024, qui restera à valider par le Conseil Municipal après réalisation d'études préalables d'avant-projet.

Ces études seront intégrées au coût de l'opération si elle est réalisée en 2024, ou remboursées au Syndicat en cas de renoncement de la commune ; elles s'élèvent à 1.404€TTC pour le réseau d'électricité, 480€TTC pour l'éclairage public, et 396€TTC pour le génie civil des télécommunications. Elles concernent donc le budget principal 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte d'Électricité du Gard,

Vu l'appel à projet syndical 2024 et le projet d'opération référencé 23-032 relatif à la 2^{ème} tranche d'enfouissement des réseaux secs de la rue Pieu Redon,

Oui l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

1. De prendre acte du projet d'opération d'enfouissement des réseaux secs de la rue Pieu Redon, pour une seconde tranche de travaux envisagée en 2024,
2. D'approuver le lancement des études nécessaires à la définition du projet,
3. D'approuver le versement de la participation financière de la commune en cas de renoncement aux travaux,
4. D'autoriser le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard à mener toutes les investigations préparatoires nécessaires à la réalisation des études d'avant-projet.

Le Secrétaire de séance,
Sébastien ANDEVERT



Le Maire,
Jean-Marie FOURNIER

